



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/87

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 14 février 2023 de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR,  
agissant en partenariat avec l'ADATEEP,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR organisera un atelier de prévention à la sécurité dans les transports scolaires destiné aux élèves de l'école Marcel PAGNOL, le mardi 04 avril 2023, rue du Pré des Aires.

**Article 2 :**

Le stationnement sera interdit sur la totalité de la rue du Pré des Aires le mardi 04 avril 2023 de 13h à 15h30.

**Article 3 :**

En raison de la présence d'un bus qui effectuera différentes manœuvres, la circulation des véhicules et des piétons sera interdite rue du Pré des Aires le mardi 04 avril 2023 de 14h à 15h30.

Des barrières seront installées autour du périmètre afin d'assurer la sécurité des piétons et le bon déroulement de cette opération.

**Article 4 :**

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du Code de la Route.

**Article 5 :**

Le balisage et la signalétique seront mis en place par la Police municipale en coordination avec les Services Techniques communaux.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DU VAR sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir de fait de cette manifestation.

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 21 février 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

